

## Tarifs Cap'Ados

Le Conseil Municipal du 9 juillet 2009 a décidé d'instaurer une tarification du Cap'Ados en fonction du Quotient Familial des familles à la demi-journée.

Cette tarification est applicable à partir du 1er septembre 2009. A ce titre, cette mise en place est effective pour les vacances d'Avril.

Tarifs	Demi-journée
Horaires	9h - 12h ou 14h - 17h
Tranches Quotient Familial	
De 0 à 550*	2.00€
De 551 à 850*	2.25€
De 851 à 1200*	2.50€
De 1201 à 1500*	2.75€
1501 et plus	3.00€

Pour certaines activités, les stages et les camps, un supplément par enfant est facturé aux familles en fonction des frais supplémentaires engagés (information sur les programmes).

\* Tarifs appliqués sous réserve de fournitures des justificatifs.

Pour les familles bénéficiaires des « bons vacances – Aides aux temps libres » de la CAF, la participation de celle-ci est déduite sur la base du tarif applicable à la famille.

## Tarifs Cap'Ados

Le Conseil Municipal du 9 juillet 2009 a décidé d'instaurer une tarification du Cap'Ados en fonction du Quotient Familial des familles à la demi-journée.

Cette tarification est applicable à partir du 1er septembre 2009. A ce titre, cette mise en place est effective pour les vacances d'Avril.

Tarifs	Demi-journée
Horaires	9h - 12h ou 14h - 17h
Tranches Quotient Familial	
De 0 à 550*	2.00€
De 551 à 850*	2.25€
De 851 à 1200*	2.50€
De 1201 à 1500*	2.75€
1501 et plus	3.00€

Pour certaines activités, les stages et les camps, un supplément par enfant est facturé aux familles en fonction des frais supplémentaires engagés (information sur les programmes).

\* Tarifs appliqués sous réserve de fournitures des justificatifs.

Pour les familles bénéficiaires des « bons vacances – Aides aux temps libres » de la CAF, la participation de celle-ci est déduite sur la base du tarif applicable à la famille.

## Tarifs Cap'Ados

Le Conseil Municipal du 9 juillet 2009 a décidé d'instaurer une tarification du Cap'Ados en fonction du Quotient Familial des familles à la demi-journée.

Cette tarification est applicable à partir du 1er septembre 2009. A ce titre, cette mise en place est effective pour les vacances d'Avril.

Tarifs	Demi-journée
Horaires	9h - 12h ou 14h - 17h
Tranches Quotient Familial	
De 0 à 550*	2.00€
De 551 à 850*	2.25€
De 851 à 1200*	2.50€
De 1201 à 1500*	2.75€
1501 et plus	3.00€

Pour certaines activités, les stages et les camps, un supplément par enfant est facturé aux familles en fonction des frais supplémentaires engagés (information sur les programmes).

\* Tarifs appliqués sous réserve de fournitures des justificatifs.

Pour les familles bénéficiaires des « bons vacances – Aides aux temps libres » de la CAF, la participation de celle-ci est déduite sur la base du tarif applicable à la famille.